



# VŒUX DES CLUBS

- **Vœux du club A.S. NEUILLY**

**Vœu 1** : Notre club fonctionne avec 3 équipes séniors masculine, l'équipe 1 en Départemental 2, l'équipe 2 en D4 et l'équipe 3 en D5 ; l'équipe 1 et 2 fonctionnant en jumelage.

Le manque d'arbitres officiels fait que, quelques week-ends dans la saison, notre équipe évoluant en D4 s'est retrouvé sans arbitre central.

Cela implique pour notre modeste club, quand elle est en déplacement, de devoir avoir un dirigeant pour faire la touche de chaque équipe + 1 arbitre central de l'équipe 2 s'il n'y a pas d'officiel de prévu + 2 délégués pour l'équipe 3 à domicile.

Certains week-ends sont parfois plus difficiles pour trouver le nombre de dirigeants suffisants.

**Notre vœu est donc le suivant :**

***La règle du joueur remplaçant - arbitre assistant uniquement pour les clubs visiteurs fonctionnent en D4 quand aucun arbitre central n'est prévu.***

***Rapporteur : MARC Catherine***

**Vœu 2** : Les équipes de jeunes sont généralement encadrés par des joueurs séniors.

Les clubs, toujours en recherche de trésorerie, utilisent au maximum les jours fériés pour organiser des tournois jeunes.

Quand une journée sénior officielle est prévue un jour férié (coupe ou championnat), il arrive que les clubs ne puissent pas faire participer leur équipe de jeunes par manque de remplacement de l'éducateur/joueur sénior.

**Notre vœu est donc le suivant :**

***Les jours fériés ne doivent être utilisés que pour des journées de rattrapage et qu'il ne soit plus prévu de journée de championnat ou de coupes d'Allier sur ces jours-ci.***

***Rapporteur : GODIGNON Michel***

- **Vœu du club STADE YORRAIS**

Je propose que les joueurs suspendus aient l'autorisation de fonctions officielles.

A savoir arbitrer le centre en 5ème division (pas d'arbitre officiel) et faire la touche dans les autres divisions.

Cela modifierait peut-être le comportement de certains joueurs et leurs montreraient la difficulté d'arbitrer.



Et aiderait les clubs en manquant de dirigeants

**Rapporteur : MARC Catherine**

- **Vœux du club J.S. NEUVY**

**Vœu 1** : généraliser en championnat sur le même principe que les équipes de Départemental 1, 2 et 3, U18, U15 (D1) le paiement des arbitres par péréquation, néanmoins, mettre à disposition des clubs un relevé de compte mensuel.

**Rapporteur : MARC Catherine**

**Vœu 2** : pour les catégories U15 et U18, proposer un système accession / rétrogradation à la trêve pour que chaque génération joue à son niveau en District.

**Rapporteur : GODIGNON Michel**

**Vœu 3** : avoir la possibilité via l'extraction Footclubs de connaître pour les arbitres D5 leur nombre de matchs effectués

**Rapporteur : GONNET Christian**

- **Vœu du GRP VARENNES/ST POURCAIN**

Que les engagements des équipes U13 se fassent jusqu'aux vacances de Toussaint pour le 2ème équipe ou 3ème équipe en brassage.

**Rapporteur : GODIGNON Michel**

- **Vœu du club C.S. THIEL SUR ACOLIN**

On nous implore dirigeants de petits clubs, organisateurs de tournois de jeunes pour maintenir nos manifestations connaissant les difficultés engendrées par ces organisations (Dates, financement, personnel etc.)

Ainsi l'organisation de ces tournois se réalise pour la plupart les grands week-ends, Pâques, Pentecôte, Ascension il en va de soi pour faciliter les déplacements quelques fois assez lointains de tous les jeunes participants.

Mais tout serait beaucoup plus simple si pour quelques trois ou quatre week-ends on ne nous obligeait pas de disputer des matchs de différentes coupes de district.

Le C S Thiel en a fait l'expérience un match de coupe Baptiste ayant été programmé le lundi de Pâques – 10 avril, jour des phases finales de notre TIF'M - contre Huriel, après concertation avec l'adversaire le dit match s'est disputé le samedi 8 avril à Huriel à 20 h.



Ne serait-il pas possible de réorganiser le calendrier afin de libérer ces quelques grands week-ends de fêtes (de nombreux autres week-ends étant libres tout au long de la saison) afin de laisser une plus parfaite liberté aux organisateurs, de ces tournois. De plus est-il normal pour nos petits clubs de disputer trois matchs en 8 jours, comme exemple récent : championnat le 14 et 21 mai, coupe Baptiste le 18 mai.

**Rapporteur : GODIGNON Michel**

- **Vœux du club F.C. HAUT ALLIER**

**Vœu 1** : Serait-il possible de ne plus programmer de match de championnat enfants et seniors le week-end de l'ascension. Cela fait trois ans que l'éducation nationale fait en sorte que les enfants fassent le pont, donc enfants et parents partent et il est vraiment très dur de trouver des licenciés pour ces journées.

**Rapporteur : GODIGNON Michel**

**Vœu 2** : Il serait souhaitable à l'avenir de ne plus qualifier les joueurs de régional et voir même national pour les coupes de district.

*« J'ai vraiment beaucoup de mal à accepter qu'un joueur soit suspendu en régional et puisse jouer le même week-end en district car il était qualifié pour un match de coupe d'Allier le lundi de Pâques avec une équipe C (match F.C. HAUT ALLIER/MOULINS YZEURE FOOT). D'une le joueur n'a aucunement l'impression d'être suspendu, et de deux cela fausse complètement le championnat et dégoûte les licenciés de district qui ont pris part à la partie (comme en réfère l'article 61 des règlements généraux de la LAURAFoot) sinon je ne vois pas l'intérêt de s'inscrire à ce genre de compétition. J'aime l'équité mais là il n'y en a pas. »*

**Rapporteur : GODIGNON Michel**

**Vœu 3** : Considérer la catégorie U20 comme une catégorie sénior régional. Les clubs ayant des U20 faussent le championnat de district en les faisant jouer quand les U20 ne jouent pas.

**Rapporteur : GODIGNON Michel**

- **Vœu du club de l'ET MOULINS YZEURE**

**Vœu HORS DELAI**

Eviter de mettre des journées de championnat ou matchs de coupe pendant les jours fériés. (Exemple cette année avec le 18 mai, le jeudi de l'Ascension).

Beaucoup de personnes partent en vacances et il est très difficile de faire des équipes. Ces journées faussent les compétitions et c'est dommageable...Peut-être garder ces dates pour des journées de rattrapage à ne prendre qu'en dernier recours.